







5. BÂTIMENTS PUBLICS

Fiche action
N°B.2

Rénover les bâtiments les plus énergivores de manière performante en systématisant l'étude de scénarios de rénovation « BBC » et « BBC compatibles »

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 <p>Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti privé et public</p>  <p>Renforcer les démarches éco-responsables de la collectivité et faire des communes des colibris de la transition énergétique</p>	 <p>Consommations d'énergies</p>  <p>Emissions de gaz à effet de serre</p>  <p>Qualité de l'air</p>  <p>Adaptation au changement climatique</p>

Contexte réglementaire, objectifs :

La Loi Grenelle 1 de 2009 fixe l'objectif de -38% de consommations d'énergie des bâtiments d'ici 2020
Le plan de rénovation énergétique du bâtiment encourage une rénovation massive des bâtiments publics de l'État et des collectivités en mobilisant 4,8 milliards d'euros
La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 fixe l'objectif de -50 % de consommations d'énergie en 2050 par rapport à 2012 et l'obligation de rénovation du parc tertiaire public et privé avant 2020, objectif revu tous les 10 ans jusqu'à 2050 pour atteindre -60 % de consommation énergétique du bâtiment en 2050 par rapport à 2010. Ces objectifs sont détaillés dans la Loi ELAN, dont les modalités d'application sont précisées dans le "Décret tertiaire" n° 2019-771 du 23 juillet 2019.

Cette action est divisée en 1 sous action :

Améliorer la connaissance et la gestion des consommations d'énergie et d'eau

B. 2.1 Réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration thermique



Sous action B2.1

Réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration thermique

Objectifs :



Établissements scolaires :

1 rénovation d'un niveau moyen / an et
1 à 2 rénovations d'un niveau BBC/an

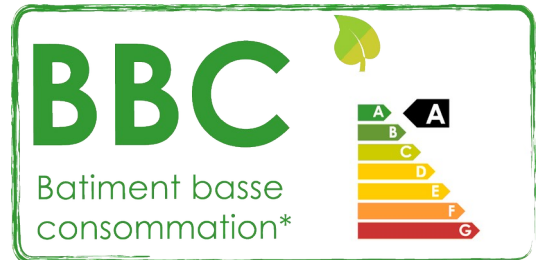
Autres bâtiments publics locaux :

12 rénovations d'un niveau moyen/an et
5 rénovations d'un niveau BBC/an

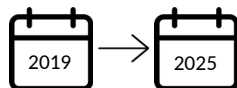
Indicateurs :

- Nombre d'établissements scolaires rénovés (dont le nombre de rénovations en BBC)
- Nombre d'autres bâtiments publics locaux rénovés (dont nombre de rénovations en BBC)

Détail de l'action : Plusieurs catégories de bâtiments sont concernées par cette action, à des niveaux de rénovations différents, tout en cherchant à réaliser, dès que possible, des travaux qui soient «BBC compatibles» : par exemple, mairies et mairies déléguées, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, à vocation sociale ...



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom, communes, syndicats scolaires
Partenaires	CAUE, Etat, Conseil Départemental, SDEC ENERGIE, ADEME, Région...